

Vide-greniers – Dimanche 1 Avril 2012

de 6h00 à 18h00



Bulletin à renvoyer à :

MJC Lagarrigue
13, allée de l'amitié- 81090 lagarrigue.
Tél. : 05 63 35 99 37
mjclagarrigue@e-kiwi.fr

Seuls les dossiers accompagnés de leur règlement seront pris en considération

Ces informations seront inscrites dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation.

Bulletin d'inscription et de réservation

Nom :
Prénom:
Adresse:
Ville : code postal :
Téléphone:
Email: @
N° carte identité :

Stand 5 mètres linéaires : 12€ - Chèque à l'ordre MJC lagarrigue.

Règlement Vide-greniers

Article 1

La MJC Lagarrigue est organisatrice du vide greniers se tenant dans les rues de la mairie, de la poste, Fernand Chaynes et place des Barrys.- 81090- Lagarrigue, le dimanche 1 avril 2012 de 6H00 à 18H00.

Article 2

L'accueil des exposants débute à partir de 6H00. lors de son arrivée, chaque exposant sera dirigé par un organisateur à l'emplacement qui lui a été attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du vide greniers de 9H00 à 17H00. Un parking à proximité (salle des Fêtes – Lagarrigue) est à disposition pour les exposants. L'heure où les exposants pourront commencer à ranger et à quitter le vide greniers est fixée à 17H00, tout en respectant les consignes de sortie et de sécurité établies par les organisateurs.

Article 3

Les places non occupées après 9H00 ne seront plus réservées et pourront être attribuées éventuellement à d'autres exposants. Les sommes versées lors de la réservation, resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra aviser l'organisateur au moins une semaine avant le début du vide greniers; à défaut, les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Article 4

Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements nécessaires pour souscription au registre de la manifestation. **Le vide-greniers est exclusivement réservé aux particuliers.**

Article 5

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

Article 6

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges, tels pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité(produits dangereux, armes, animaux vivants, nourriture ...) L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 7

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés dans l'enceinte du vide greniers à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à remporter les invendus ou les mettre à la décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 8

La présence à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Les inscriptions, avec la photocopie recto / verso de votre pièce d'identité et le règlement (chèque à l'ordre de la MJC de Lagarrigue) sont à envoyer ou à déposer à :

MJC Lagarrigue –13 allée de l'amitié-81090 Lagarrigue. Tél. : 05 63 35 99 37

mjclagarrigue@e-kiwi.fr

Je soussigné(e)....., demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant pour la journée du 1 avril 2012. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à m'y conformer.
Je joins la photocopie recto/verso de ma carte d'identité ainsi que le paiement de ma réservation à mon inscription.

Fait à : Le

Signature :